

**M.E.P.N**

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

**UICN**

UNION MONDIALE POUR LA NATURE

**D.P.N**

DIRECTION DES PARCS NATIONAUX

**PLAN QUINQUENNAL DE GESTION INTEGREE  
DU PARC NATIONAL DES OISEAUX DU DJOUDJ  
(PQGI/PNOD)**

**1995 - 1999**

**RAPPORT DE LA MISSION D'EVALUATION INTERNE A MI-PARCOURS**

**Membres de la mission :**

- M. Sara Diouf, représentant de la Direction des Parcs Nationaux**
- Mme Mame Dagou Diop Ndiaye, socio-économiste, consultante indépendante**
- M. Pim W. Visser, représentant de l'UICN/Pays-Bas, coordonnateur**

**DAKAR, FEVRIER 1999**

**TABLE DES MATIERES****Page**

<b>I. INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>II. HISTORIQUE DU PQGI .....</b>	<b>5</b>
<b>III. ANALYSE DE LA CONCEPTION .....</b>	<b>7</b>
<b>3.1 Justification .....</b>	<b>7</b>
<b>3.2 Options stratégiques et objectifs .....</b>	<b>8</b>
<b>3.3 Cadre institutionnel .....</b>	<b>10</b>
<b>3.4 Dispositions officielles .....</b>	<b>11</b>
<b>IV. ANALYSE DE LA MISE EN OEUVRE .....</b>	<b>11</b>
<b>4.1 Budget prévisionnel et dépenses .....</b>	<b>11</b>
<b>4.2 Activités .....</b>	<b>12</b>
<b>4.3 Gestion et suivi-évaluation .....</b>	<b>19</b>
<b>V. ANALYSE DES RESULTATS .....</b>	<b>21</b>
<b>5.1 Progrès réalisé .....</b>	<b>21</b>
<b>5.2 Facteurs principaux qui ont influencé les résultats .....</b>	<b>22</b>
<b>5.3 Durabilité .....</b>	<b>22</b>

<b>VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>24</b>
<b>6.1 Conclusions</b>	<b>24</b>
<b>6.2 Recommandations</b>	<b>25</b>
<b>1. Termes de référence</b>	<b>28</b>
<b>2. Itinéraire et calendrier</b>	<b>30</b>
<b>3. Liste des personnes rencontrées</b>	<b>31</b>
<b>4. Liste des documents consultés</b>	<b>33</b>
<b>5. Carte de situation</b>	<b>34</b>
<b>6. Cadre logique</b>	<b>35</b>
<b>7. Organigramme</b>	<b>36</b>

## 1. INTRODUCTION

La mission d'évaluation interne à mi-parcours du PQGI/PNOD avait pour premier objectif de mesurer les acquis, ~~d'identifier les contraintes rencontrées et de proposer des recommandations et orientations~~ pour la poursuite de l'exécution du plan. Le deuxième objectif était d'analyser la replicabilité de cette approche au niveau régional et national et sa capacité d'influencer les politiques de gestion des zones humides (voir annexe 1, Termes de référence).

La mission était composée de :

- M. Sara Diouf, représentant de la Direction des Parcs Nationaux ;
- Mme Mame Dagou Diop Ndiaye, socio-économiste à Senagrosol Consult, consultante indépendante ;
- M. Pim W. Visser, représentant de l'UICN/Pays-Bas, coordonnateur.

Madame Ndiaye a été secondée par Monsieur Ndiaga Diop, environnementaliste à Senagrosol Consult. Durant ses travaux, la mission a bénéficié de l'appui constant de Monsieur Amadou Matar Diouf, Chargé de Programme à l'UICN.

La mission, d'une durée de 15 jours, s'est déroulée entre le 16 novembre et le 4 décembre 1998 (voir annexe 2, Itinéraire et calendrier). Elle a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe chargée de la mise en œuvre du PQGI et pu prendre contact avec l'Ambassade des Pays-Bas, avec les autorités du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature et de la Direction des Parcs Nationaux, avec la représentation de l'UICN au Sénégal, avec plusieurs membres du Comité d'Orientation et avec les populations partenaires des villages riverains du PNOD (voir annexe 3, Liste des personnes rencontrées).

Sur la base de la documentation consultée (annexe 4), des différents entretiens et des observations de terrain, la mission a procédé à une analyse de la conception, de la mise en œuvre et des résultats du PQGI et formulé des conclusions et recommandations quant à la suite à donner aux activités initiées.

Le présent rapport sera examiné par le Comité Scientifique avant sa finalisation et soumis au Comité d'Orientation courant janvier 1999. Etant donné qu'il s'agit d'un exercice d'évaluation interne, le rapport a été rédigé dans un esprit d'autocritique avec pour seul objectif de contribuer à l'amélioration des performances du PQGI sur le terrain.

La mission tient à remercier l'équipe du PQGI et tous les partenaires avec lesquels elle a eu le plaisir d'échanger pour leur collaboration franche, indispensable au bon déroulement des travaux.

## II. HISTORIQUE DU PNOD

Le Parc National des Oiseaux du Djoudj (PNOD) est entièrement situé dans l'écosystème deltaïque du fleuve Sénégal ce qui lui permet d'être l'un des tous premiers refuges, après le Sahara, pour les oiseaux d'eau paléarctiques migrateurs et afro-tropicaux.

Constitué de lacs, marigots, gués et bancs de sable, le PNOD a été créé en 1971 afin de sauvegarder un échantillon naturel du Delta.

Initialement de 12 000 hectares, la superficie du parc a été augmentée en 1975 pour couvrir au total 16 000 hectares (voir annexe 5, Carte de situation).

Depuis 1977, le PNOD est inscrit sur la liste des zones humides d'importance internationale selon la Convention de Ramsar. Son caractère exceptionnel lui a aussi valu d'être considéré comme un sanctuaire ornithologique capital et, depuis 1981, comme un site du Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO.

Le Delta abrite sur le territoire sénégalais trois autres zones humides classées d'importance nationale et internationale : la Réserve Spéciale de Faune du Ndiel (Ndiel, 1965, 46 550 hectares), le Parc National de la Langue de Barbarie (PNLB, 1976, 2 000 hectares) et la Réserve Spéciale de Faune de Guembeul (RSFG, 1983, 720 hectares). En Mauritanie, le Parc National du Diawling se situe juste en face du PNOD.

L'introduction de ces parcs et réserves a souvent été accompagnée d'une exclusion des populations locales d'une partie de leurs terroirs. Ces populations ont ainsi été transformées en braconniers potentiels sur les terres de leurs ancêtres et ont fait l'objet d'une forte répression concernant toute forme d'utilisation de ressources naturelles désormais protégées (poissons, nénuphars, fourrage, bois de feu, paille...).

De par sa situation géographique, le PNOD, comme les autres parcs du Moyen et du Bas Delta, est confronté à diverses contraintes liées à l'artificialisation du régime des eaux du fleuve Sénégal suite à l'endiguement et à la mise en place des barrages de Diama et de Manantali. La permanence de l'eau douce se substitue à l'alternance eau douce/eau salée, induisant une modification des écosystèmes naturels : changement de la qualité des eaux, envasement, plans d'eau envahis par des végétaux flottants, perte d'habitat (3 000 hectares submergés dans le secteur de Tiguet), régression de la biodiversité... La mise en place des aménagements hydro-agricoles a été suivie par le développement à grande échelle de la riziculture irriguée, perturbant les systèmes socio-économiques traditionnels et laissant souvent place à des occupations incontrôlées des terres. Cette pression foncière, s'ajoutant à la péjoration climatique et à la croissance démographique que connaît la zone, contribue à la dégradation écologique de la périphérie du parc. Ainsi, le PNOD constitue un espace concentrant des ressources naturelles faisant l'objet de nombreuses sollicitations.

Un autre enjeu majeur du PNOD est celui de l'exploitation touristique. Le campement privé du Djoudj jouissant d'un monopole de fait sur la navigation, il apparaît que les premiers bénéficiaires du tourisme sont des investisseurs privés allochtones, au point que les populations riveraines sont convaincues que le parc a été créé dans l'intérêt des étrangers.

Le PNOD polarise donc plusieurs intérêts qui se conjuguent, se superposent ou s'opposent. La communauté internationale a une considération toute spéciale pour l'avifaune paléarctique et son habitat temporaire du Djoudj. Quant aux pouvoirs publics sénégalais, même s'ils admettent que le parc est un élément stratégique dans la politique de conservation au Sénégal, ils conviennent cependant du fait que le parc se situe dans un environnement où les deux préoccupations essentielles sont la contribution du riz à la sécurité alimentaire du pays et la rentabilisation des barrages. Les populations riveraines, quant à elles, n'appréhendent pas toujours la notion de conservation et sont plutôt préoccupées par la

satisfaction de besoins quotidiens qui les poussent à considérer le parc comme un endroit recelant des ressources potentiellement utilisables pour sécuriser leurs conditions de vie.

C'est dans ce contexte que la Direction des Parcs Nationaux du Sénégal (DPN) et l'Union Mondiale pour la Nature (UICN), avec l'appui du Gouvernement des Pays-Bas, de plusieurs partenaires du Sénégal et de certains partenaires scientifiques internationaux, dont l'Institut de Recherche sur la Nature et les Forêts (IBN-DLO, Pays-Bas) et la Station Biologique de Zwillbrock (SBZ) en Allemagne, collaborent depuis 1987 à la mise en place progressive d'un plan de gestion pour le PNOD. Le grand défi de cet exercice est d'expérimenter des approches, des méthodologies et des outils pour gérer la biodiversité du parc tout en réconciliant les intérêts des différents acteurs.

La coopération avec la SBZ a abouti entre temps à la construction en 1993 de la Station Biologique du Djoudj financée par le Land Rhénanie du Nord-Westphalie au travers de la Fondation Friedrich Ebert (FES). En outre, divers projets de recherche ont été entrepris par l'ORSTOM et l'Université de Dakar dans les domaines de la botanique, de l'ornithologie et de l'hydrologie.

L'élaboration du plan de gestion du Djoudj, dont une version provisoire a été produite dès 1989, a été poursuivie à partir de 1993 dans le cadre du projet régional «Gestion des Zones humides en Afrique de l'Ouest», financé par le Gouvernement des Pays-Bas et exécuté par l'UICN. Compte tenu des premiers résultats obtenus en matière de recherche et de l'expérience acquise par la DPN dans le domaine de la gestion de l'eau, il a été décidé que l'UICN et les autres intervenants mettent ensemble à jour le plan de gestion du Djoudj et de sa périphérie. Un accent important a été mis sur une évaluation des activités de gestion réalisées et sur l'établissement d'un bilan des connaissances à partir des rapports existants.

Le processus de formulation a été conduit selon une approche participative impliquant l'ensemble des partenaires et acteurs sur le terrain. L'UICN a apporté son appui à la DPN, maître d'œuvre du plan, en travaillant en étroite collaboration avec les populations vivant autour du parc, les autorités locales, régionales et nationales, et les institutions de recherche sénégalaises et étrangères.

Ces efforts conjoints ont abouti au Plan Quinquennal de Gestion Intégrée du Parc National des Oiseaux du Djoudj. Le plan comprend quatre volumes :

- le volume 1 est le document de synthèse du PQGI du PNOD et de sa périphérie ;
- le volume 2 contient les éléments détaillés du contexte du Djoudj, les principaux repères et enjeux de la situation actuelle, les fondements stratégiques et le cadre logique ;
- le volume 3 traite du fonctionnement écologique, de l'état des ressources et des orientations en matière de recherches à entreprendre ;
- le volume 4 est consacré à une analyse de la situation de trois villages types de la périphérie et met en exergue la perspective des populations riveraines pour un développement durable de la zone.

Le PQGI a été adopté et approuvé par le Comité d'Orientation du PNOD le 24 janvier 1995, sous la présidence du Directeur de Cabinet du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN). Par la même occasion, le PQGI a recueilli des engagements de plusieurs partenaires dont notamment le Land Rhénanie du Nord-Westphalie représenté par la FES, la République Fédérale d'Allemagne représentée par la GTZ, les Pays-Bas et la Région Nord-Pas de Calais (France).

Le PQGI, d'un coût global estimé à environ 1 200 000 000 FCFA, est mis en œuvre sur une période de cinq ans (1995-1999).

### III. ANALYSE DE LA CONCEPTION

#### 3.1 Justification

Le PQGI a été défini autour de ~~deux axes fondamentaux~~ que sont la conservation des habitats et des espèces à l'intérieur du parc et le développement durable de sa périphérie. En outre, le plan tient compte des perspectives des scientifiques, des décideurs et des gestionnaires du parc, mais aussi des vues des populations vivant dans la périphérie. Son contenu est le résultat d'un consensus sur l'analyse des problèmes, sur les objectifs à atteindre et sur un véritable partage de l'information et de la prise de décision.

Ainsi conçu, le PQGI constitue un premier du genre au Sénégal. Il s'inspire entièrement de la réalité sur le terrain, tout en respectant les principes stratégiques (conservation-développement) de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale en tant qu'habitat de la sauvagine (Convention UNESCO de Ramsar) de décembre 1975, entrée en vigueur en novembre 1977.

Au niveau national, le PQGI trouve sa pleine justification dans sa contribution à la mise en œuvre du volet zones humides du Plan d'action pour la sauvegarde de la biodiversité dans les aires protégées que la Direction des Parcs Nationaux a élaboré dans le respect de la Convention sur la Diversité Biologique de la CNUED de Rio de Janeiro de juin 1992, ratifiée en juin 1994.

Dans le même temps, le PQGI occupe une place centrale dans la réflexion menée au sein du Service des Parcs Nationaux sur la réactualisation de la stratégie nationale pour les aires protégées et leurs zones périphériques (document interne, 1998).

Sur le plan régional, le plan intègre parfaitement le Plan Directeur de la Rive Gauche du fleuve Sénégal (PDRG), qui constitue le cadre de référence pour toutes les actions engagées dans le Delta et la Vallée jusqu'à l'an 2020. Parmi les grandes lignes directrices du PDRG figure le choix d'une logique de développement qui résulte d'un compromis optimisé entre :

- une dimension sociale, afin de parvenir à l'autosuffisance alimentaire des populations ;
- une dimension environnementale, en vue de la restauration et de la sauvegarde de l'environnement ;
- une dimension économique, en vue de la rentabilisation des ouvrages de l'OMVS et des capitaux investis.

La place du PQGI au sein de la planification régionale, renforcée avec l'entrée en vigueur de la loi sur la régionalisation en janvier 1997, a été consolidée avec sa prise en compte dans l'élaboration en cours, sous l'égide du Conseil Régional, des différents plans de développement socio-économique et thématiques : Plan Régional de Développement Intégré, Plan Régional d'Action pour l'Environnement, Plan d'Action Forestier Régional...

Au niveau de la Communauté Rurale de Ross-Béthio, le PQGI constitue un élément clé dans la réactualisation du Plan Local de Développement et dans l'élaboration test d'un Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols organisant l'espace en tenant compte des aspects environnementaux, sociaux, techniques et économiques.

Enfin, l'utilisation de la Méthode Active de Recherche et de Planification Participatives (MARPP) lors de la phase d'élaboration a permis un ancrage effectif du PQGI dans la problématique telle que perçue et vécue par les populations au niveau des terroirs des villages périphériques.

## 3.2 Options stratégiques et objectifs

### 3.2.1 Options stratégiques

Les options stratégiques du POGI sont basées sur cinq principes directeurs.

#### a) *La réaffirmation du statut de Parc national du PNOD.*

Cette option précise que la gestion du PNOD doit avoir pour finalité le maintien de son statut de parc national : la réaffirmation du statut constitue la pierre angulaire du plan dont l'objectif premier doit être de préserver le PNOD comme un site de mise en œuvre de la Stratégie Mondiale de la Conservation.

#### b) *L'orientation de conservation-développement.*

Il est supposé que l'adhésion durable des populations ne puisse être obtenue qu'en articulant le concept de conservation à celui de développement. Il s'agit de créer ou de réhabiliter un environnement propice à une utilisation durable des ressources grâce à l'éducation, l'adaptation des politiques et l'investissement. Une telle approche est seule garantie d'un dépassement effectif de l'opposition parc/populations pour l'émergence d'une synergie parc/populations.

#### c) *La cogestion pour une stabilisation du parc et de sa périphérie.*

Cette option précise que la participation des populations à la conservation doit correspondre à une participation à la planification et à la conception des actions de conservation, à la mise en œuvre et au suivi de ces mêmes actions et aux bénéfices tirés de la conservation. Cela implique que le plan doit refléter une prise en compte effective des objectifs économiques des populations riveraines. Ainsi, le PNOD doit jouer un rôle moteur dans :

- la réhabilitation de sa zone tampon et le développement de sa périphérie ;
- la maîtrise des interventions allochtones grâce à un partenariat pour la conservation avec les populations riveraines responsabilisées ;
- l'utilisation concessionnaire et durable des ressources naturelles.

#### d) *Des choix hydrauliques appropriés.*

Cette option rappelle que la gestion du réseau hydrographique du PNOD est une donnée fondamentale car elle influence toutes les composantes du parc et détermine ses potentialités de site ornithologique. Les choix hydrauliques sont donc d'une importance capitale pour lever les contraintes d'origine interne et externe. Dans le même temps, il est considéré qu'une participation du parc à l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable des villages périphériques serait d'un apport considérable pour motiver les populations riveraines à une bonne collaboration avec le parc.

#### e) *Une délimitation fonctionnelle de la périphérie du PNOD par l'approche terroir.*

L'option de l'approche terroir permet de distinguer deux groupes de villages pouvant constituer la périphérie du parc. Selon cette approche, le terroir est défini comme la portion du territoire appropriée, aménagée et utilisée par le groupe qui y réside et en tire ses moyens d'existence. Aussi, le premier groupe de ces villages est-il constitué par ceux dont les habitants utilisaient régulièrement les ressources du parc ou celles de sa zone tampon par la pêche, la cueillette, l'élevage ou l'agriculture : Débi, Diadiem 1, Diadiem 2, Diadiem 3, Fourarate, Rone et Tiguet (voir annexe 5, Carte de situation). Ces villages dits du *premier rayon* ont toujours été rattachés au parc, qui historiquement faisait partie intégrante de leurs terroirs respectifs. Le *deuxième rayon* de villages est celui dont les habitants ou le

bétail, du fait de leur position géographique relativement éloignée par rapport au parc, accédaient de manière temporaire ou exceptionnelle aux ressources du parc. Dans le cadre d'une gestion opérationnelle des terroirs périphériques du parc, le PQGI a retenu comme prioritaires les terroirs des villages du premier rayon.

Ces options stratégiques ont été développées dans le volume 2 du PQGI et bien cadrées par rapport à la politique nationale et internationale en matière de conservation et de gestion des aires protégées. Pour le niveau régional, le document démontré que les options stratégiques du PQGI s'inscrivent dans le prolongement des lignes directrices du Plan Directeur de la Rive Gauche du fleuve Sénégal.

### 3.2.2 Objectifs

Le but et les objectifs du PQGI découlent de l'analyse de la problématique et du cadre de cohérence comprenant l'ensemble des options stratégiques.

*Le but du PQGI est de préserver un échantillon type et unique du moyen delta du fleuve Sénégal par la conservation des écosystèmes du PNOD et la promotion d'un développement durable dans la périphérie.*

De ce but découlent cinq objectifs généraux :

*Objectif 1 : Gérer les mutations de l'échantillon naturel significatif des anciens écosystèmes des plaines d'inondation du delta du fleuve Sénégal à la suite de l'artificialisation définitive du Fleuve .*

*Objectif 2 : Réhabiliter la périphérie du parc en lui faisant jouer une fonction protectrice réelle grâce aux actions au bénéfice et avec la participation des populations riveraines pour un programme dynamique de développement durable de sa zone périphérique.*

*Objectif 3 : Servir de laboratoire naturel et de terrain d'observation pour la recherche scientifique, la formation et l'éducation environnementale tant au niveau local, national qu'international.*

*Objectif 4 : Renforcer sur le plan institutionnel le parc et sa périphérie.*

*Objectif 5 : Promouvoir un écotourisme rémunérateur dans et autour du parc avec la participation des populations riveraines.*

Les cinq objectifs généraux font l'objet d'un total de vingt objectifs spécifiques. Un cadre logique a été élaboré afin de présenter et de hiérarchiser le but, les objectifs généraux et spécifiques, les activités, les indicateurs et les conditions de réalisation (voir annexe 6, cadre logique).

L'analyse du cadre logique appelle quelques observations sur la forme et sur le fond.

- ✓ Aussi bien les membres de l'équipe que le conservateur du parc du Djoudj ont noté la difficulté à comprendre et à utiliser ce cadre logique où plusieurs objectifs spécifiques ont été formulés par objectif général. Les objectifs spécifiques ont été directement traduits en activités devant contribuer à les réaliser.
- ✓ Ensuite, les indicateurs et les sources de vérification ont été confondus dans la même colonne et aucun indicateur n'a été quantifié et précisé dans l'espace et dans le temps, ce qui rend leur vérification difficile sinon impossible.

- ✓ Sur le fond, l'analyse des objectifs fait ressortir une similitude entre certains objectifs généraux et entre certains objectifs spécifiques. A titre d'exemple, les objectifs généraux 1, 3 et 4 comportent chacun des objectifs spécifiques en matière de recherche qui auraient pu être regroupés en un seul objectif ou volet. Ceci est d'autant plus valable si l'on considère que l'objectif spécifique 1 de l'objectif général 4 concernant le renforcement de la coordination de la recherche devrait être à la base de l'élaboration du contenu et de la planification de l'ensemble des activités de recherche menées dans le parc et sa périphérie.

On peut croire qu'une telle présentation du cadre logique était valable à l'époque de la formulation du PQGI. Avec l'évolution des méthodes de présentation, l'équipe recommande une adaptation du cadre logique en considérant chaque objectif général comme un volet spécifique du PQGI, avec un seul objectif par volet. Dans ce cas, les objectifs spécifiques auraient pu être présentés et formulés comme des résultats, avec chacun des activités pour les produire.

### 3.3 Cadre institutionnel

La mise en œuvre du plan a été placée sous la responsabilité de la Direction des Parcs Nationaux (DPN) du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature. La DPN est appuyée par l'UICN dans la coordination technique, y compris la supervision des activités dans la périphérie et dans le parc.

Sur le plan opérationnel, le plan a prévu la mise en place de nouveaux dispositifs institutionnels devant permettre une concertation effective entre les différents acteurs :

- le Comité d'Orientation, présidé par le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, chargé d'approuver les propositions relatives aux investissements et activités à entreprendre à l'intérieur et dans la zone périphérique sur la base des recommandations du Comité Scientifique et d'assurer la coordination des différents intervenants ;
- le Comité Scientifique, présidé par le Directeur des Parcs Nationaux, qui assure l'acceptabilité scientifique et technique des recherches et investissements à réaliser à l'intérieur et dans la zone périphérique du parc ;
- le Comité de Gestion du Parc, présidé par le Conservateur du PNOD et constitué par les représentants des différents acteurs politiques, administratifs et techniques sur le terrain, chargé d'assurer une gestion intégrée de la mise en œuvre du PQGI ;
- le Comité Intervillageois de Conservation, qui constitue une structure de contact avec les populations riveraines permettant l'expression de leurs points de vue, choix et décisions ; il coordonne également les structures villageoises spécialisées que sont le Comité Ecotourisme intégré, le Comité Reboisement, le Comité Hydraulique et Assainissement et le Comité Sylvo-Pastoralisme.

Outre ces comités, il est à noter que la Station Biologique du PNOD doit également jouer un rôle essentiel dans la réussite du PQGI. Elle constitue un observatoire efficace des dynamiques écologiques et socio-économiques au niveau du parc et de sa périphérie et peut par conséquent être considérée comme un bras opérationnel du Comité Scientifique.

Les différents éléments institutionnels sont présentés dans l'organigramme qui figure dans l'annexe 7.

Ce montage institutionnel, qui est issu d'un comité ayant fonctionné de manière informelle sous la coordination de l'UICN durant la phase d'élaboration du PQGI, constitue un cadre de concertation adéquat qui devrait permettre aux acteurs des différents niveaux d'harmoniser leur contribution à la mise en œuvre du plan en fonction de leurs intérêts et compétences spécifiques.

Cependant, si le PQGI souligne que le Conservateur du parc doit matérialiser la stratégie définie dans le plan, tout en gardant ses attributions de supervision de toutes les activités à l'intérieur du parc, rien n'a été dit sur le nouveau rôle et les nouvelles responsabilités des autres techniciens du parc.

### 3.4 Dispositions officielles

Lors de la table ronde de janvier 1995, les engagements suivants ont été pris:

- FES: objectif général 1 et objectifs spécifiques 1 et 2 de l'objectif général 3 (activités de recherche principalement) ;
- GTZ: objectif général 2 et objectif spécifique 4 de l'objectif général 3 (activités dans la périphérie) ;
- Pays-Bas: objectif spécifique 3 de l'objectif général 3 et objectifs généraux 4 et 5 (éducation environnementale, renforcement institutionnel, écotourisme) ;
- Région Nord-Pas de Calais: une composante de l'objectif spécifique 2 de l'objectif général 5 (écotourisme).

Afin d'opérationnaliser les engagements et de rendre effective la mise en œuvre du PQGI, le MEPN, avec l'appui de l'UICN, a formulé en mars 1995 un document de projet pour la mise en œuvre du Plan Quinquennal de Gestion Intégrée du Parc National des Oiseaux du Djoudj. Le document de projet était accompagné d'un Accord-cadre avec pour cosignataires les différents bailleurs de fonds engagés.

La FES, la GTZ et la Région Nord-Pas de Calais utilisant leurs procédures bilatérales en vigueur, l'Accord-cadre n'a jamais été formalisé et seul le Gouvernement des Pays-Bas a pris le document de projet comme cadre de référence.

Le Gouvernement des Pays-Bas et l'UICN ont signé un protocole d'accord le 20 décembre 1996 fixant les engagements des deux parties avec l'UICN dans le rôle de Bureau d'exécution de la contribution néerlandaise. Le protocole couvre une période de 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1996 pour un montant total de 255 294 000 FCFA, soit 855 235 florins néerlandais.

Afin de fixer le cadre de collaboration entre la Direction des Parcs Nationaux et l'UICN dans la mise en œuvre de la composante Pays-Bas du PQGI, un protocole d'accord a été signé entre les deux parties le 13 mars 1997.

Cette stratégie de cofinancement par plusieurs bailleurs a connu un certain nombre de problème à cause des procédures de mobilisation des fonds spécifiques à chaque institution. Ainsi, dès la signature de l'accord le gouvernement des Pays Bas a immédiatement mis en disposition les fonds. Ce n'a pas été de même pour la GTZ qui a mis du temps pour mobiliser ses fonds expliquant ainsi le retard dans le démarrage de ses activités.

## IV. ANALYSE DE LA MISE EN OEUVRE

### 4.1 Budget prévisionnel et dépenses

Le financement de la FES, déjà en cours lors du démarrage du PQGI, a définitivement pris fin en décembre 1996. Les engagements pris lors de la table ronde pour une durée de cinq ans n'ont par conséquent pas pu être respectés dans leur totalité.

Le financement de la GTZ est devenu opérationnel en juillet 1997 par le biais du projet « Protection et gestion durable de la zone périphérique du Parc National des Oiseaux du Djoudj » (PPD). La première phase de ce projet couvre une période de trois ans à compter de juillet 1995.

La Région Nord-Pas de Calais a mobilisé sa contribution au volet écotourisme conformément aux activités prévues.

~~L'UICN n'étant pas impliqué dans la mise à disposition de leurs contributions financières, la mission n'a pas pu prendre connaissance des montants alloués par la FES, la GTZ et la Région Nord-Pas de Calais.~~

Le financement des Pays-Bas, exécuté par l'UICN, a été mobilisé selon les procédures fixées dans l'accord signé par les deux parties. La contribution néerlandaise a notamment permis de couvrir les frais de coordination de la DPN (indemnités et frais de déplacement), d'assistance technique de l'UICN (administration et supervision, équipement, fonctionnement, voyages) et de mise en œuvre de certaines composantes du PQGI (éducation environnementale, appui aux initiatives communautaires, développement d'un programme de recherche, fonctionnement des comités, écotourisme, appui institutionnel au parc).

Le taux de réalisation du budget était au 30 octobre 1998, après 26 mois de mise en œuvre, de 63%, donc légèrement inférieur au taux d'exécution de la phase en cours (72%). La mobilisation de la contribution néerlandaise ne semble pas poser de problèmes majeurs.

## 4.2 Activités

Une analyse globale des activités réalisées et des résultats obtenus par objectif général est présentée dans les paragraphes suivants. En procédant à cette analyse, la mission a noté une insuffisance dans la mise en cohérence des interventions des différents partenaires engagés dans la mise en œuvre du PQGI. Chaque appui a été géré séparément, ce qui s'est traduit entre autres par un éclatement du cadre logique en activités individuelles. Cette démarche a rendu difficile la coordination des activités dans la mesure où le Conservateur n'était pas impliqué dans le volet G.T.Z.

### 4.2.1 Gérer les mutations de l'échantillon naturel significatif des anciens écosystèmes des plaines d'inondation du delta du fleuve Sénégal à la suite de l'artificialisation définitive du Fleuve (Objectif général 1)

Les activités menées dans le cadre de cet objectif ont été pilotées par la Station Biologique, principalement par le biais de sa collaboration avec la FES, mais également avec l'appui d'autres partenaires.

#### **Objectifs spécifiques 1 et 2 : suivi de la qualité de l'eau**

La Station Biologique a accueilli en août 1995 une stagiaire de l'Ecole Supérieure Technique de Chimie de l'Ouest d'Angers (ESTCO, France) pour l'étude de la qualité des eaux du PNOD. Les résultats ne sont cependant pas encore disponibles.

Une collaboration est en préparation avec l'ORSTOM, qui se chargera en outre de la formation en analyse des eaux d'un agent du PNOD.

D'autres activités liées à ce thème sont actuellement poursuivies dans le cadre de l'objectif spécifique 4.

### Mise en place d'un circuit pédestre

Dans le cadre de l'aménagement du PNOD, un circuit pédestre a été mis en place au niveau de la Station Biologique et le long du Gorom. Ce circuit, d'une longueur de 400 mètres et riche en biodiversité, est destiné aux élèves des différents établissements de la région de Saint-Louis et des autres établissements du pays qui viennent chaque année, très nombreux, visiter le parc. Les élèves bénéficient de l'expertise de la Station Biologique et de l'expérience des gardes pour effectuer des travaux pratiques.

#### 4.2.4 Renforcer sur le plan institutionnel le parc et sa périphérie (Objectif général 4)

##### Objectif spécifique 1 : renforcement de la coordination recherche-gestion

Il est à rappeler que la mission estime que les activités liées à cet objectif spécifique, dont notamment l'identification des thèmes de recherche en fonction des problèmes de gestion identifiés, aurait dû être à la base de la formulation de l'objectif général 1. La préparation d'un programme de recherche plus cohérent a néanmoins été initiée avec la réalisation d'une synthèse des résultats des travaux de recherche déjà exécutés.

Dans le même temps, plusieurs études complémentaires ont été menées depuis 1996 :

- l'évaluation des ressources économiques du PNOD et de sa périphérie (consultation nationale) ;
- l'analyse de l'impact du PQGI dans la promotion socio-économique et politique des femmes et perspectives d'une meilleure intégration de leurs besoins (consultation nationale) ;
- l'identification de l'impact du tourisme sur l'environnement (rapport de stage, Université de Saint-Louis) ;
- l'évolution des relations entre le PNOD et les populations locales : vers une forme durable de gestion des ressources naturelles» (mémoire de maîtrise, Université de Saint-Louis).

##### Objectif spécifique 2 : développement de la collaboration avec les populations

###### Mise en place de banques villageoises

La mise en place, en septembre 1996, d'un fonds communautaire destiné à financer de petits projets productifs soumis par les populations a été le précurseur des banques villageoises. Cette opération a démarré avec un fonds communautaire de 5 000 000 FCFA, soit 600 000 FCFA par village. Elle a connu un grand succès avec un taux de remboursement de 100%.

Par la suite, un voyage d'étude pour les comités de crédit, chargés du suivi de ces fonds dans les 7 villages, a été organisé pour prendre connaissance d'autres expériences de gestion de crédits et pour améliorer le fonctionnement des fonds communautaires. L'expérience des banques villageoises mises en place par CARITAS Thiès, au niveau de 120 groupements de femmes, a été retenue. Après cette visite, les comités de crédit se sont rendus compte que les banques villageoises étaient plus fiables et plus faciles à pérenniser. Ainsi, avec l'appui de CARITAS, une formation sur le montage et le suivi de banques villageoises a été organisée au Djoudj pour les comités de crédit avec comme application pratique le montage d'une banque dans un village. Le comité de gestion de la banque villageoise est composé par le chef de village, membre d'office, le gestionnaire, élu parmi les hommes, et la trésorière, représentant les femmes.

Aujourd'hui, une banque fonctionne dans chacun des 7 villages périphériques du parc. Le capital global des banques s'élève actuellement à 14 000 000 FCFA. Au total 1 050 personnes bénéficient d'un prêt d'un montant de 15 000 à 50 000 FCFA. Les femmes sont très actives au sein des banques.

Dans tous les villages, les populations estiment que les banques villageoises leur sont d'une grande assistance car elles n'ont pas de ressources propres leur permettant de financer leurs activités. Leur création a permis d'accéder au crédit, de diversifier leurs activités et d'augmenter leurs revenus.

### **Objectif spécifique 3 : développement de la collaboration avec les institutions locales, régionales, nationales et internationales**

Ce volet, concernant principalement l'animation des différents comités de concertation et de coordination, activités relevant davantage de la gestion du PQGI, a été traité dans le paragraphe 4.3 : gestion et suivi-évaluation.

### **Objectif spécifique 4 : dotation en ressources matérielles et financières adéquates**

#### **Equipement et véhicules**

Le parc a été doté d'un véhicule de type 4x4 pick-up et équipé d'un ordinateur avec imprimante. Des panneaux solaires ont été installés pour l'alimentation de l'ordinateur et pour l'éclairage des cases de gardes.

#### **Locaux**

La construction d'un poste de garde dans la zone de Flamant a été finalisée. Il s'agit d'un logement de trois pièces, d'un bureau et d'un bloc sanitaire. La construction des postes du Crocodile et de Ndouth est en cours.

Au niveau du poste de commandement du parc, il a été procédé également à la réfection du poste de santé (infirmerie, dotée en même temps d'un stock de médicaments), de quatre cases de gardes et de deux guérites.

#### **4.2.5 Promouvoir un écotourisme rémunérateur dans et autour du parc avec la participation des populations locales (Objectif général 5)**

##### **Objectif spécifique 1 : participation à la navigation des structures villageoises de la périphérie**

Ce volet concerne l'organisation et l'animation d'un Comité Ecotourisme et la participation de ce comité au transport des touristes sur les plans d'eau du parc. Pour l'instant, aucune activité significative n'a été déployée pour renégocier le monopole détenu par le propriétaire du campement. Cet objectif est donc loin d'être atteint.

##### **Objectif spécifique 2 : meilleure exploitation touristique du parc**

Les activités réalisées dans le cadre de ce volet bénéficient d'un appui important de la Région Nord-Pas de Calais.

##### **Installation d'une boutique artisanale et d'un écomusée**

Une boutique artisanale, appelée *Boutikbi* et gérée par les populations des 7 villages périphériques, a été construite au sein du poste de commandement du parc. Dans cette boutique sont exposés et vendus des articles d'art confectionnés par les populations à partir de produits locaux. L'artisanat féminin, une des

principales activités économiques de la zone, mais qui souffrait ces dernières années de difficultés d'écoulement, a ainsi été relancé. La boutique permet aux femmes non seulement de réaliser des économies sur le prix du transport vers les centres urbains, mais également d'avoir un gain plus important grâce à la vente directe aux visiteurs du parc. Une tente maure, *Khaima*, a été mise en place comme structure annexe de la boutique. Plusieurs activités culturelles y sont prévues par les femmes.

L'aménagement de la salle d'exposition de l'écomusée, la *Maison du Parc*, a été finalisé en avril 1998. L'écomusée a déjà commencé à accueillir des touristes, des élèves, des étudiants et des chercheurs.

#### Formation de guides villageois

Un total de 14 guides villageois, 2 par village, ont été formés en novembre 1998 avec l'appui du Syndicat d'Initiative et de Tourisme de Saint-Louis. Leur mandat sera précisé dans le cadre de la stratégie de développement de l'écotourisme, en voie d'élaboration avec l'appui du Service Régional du Tourisme. Parmi les activités potentielles figure, outre la participation aux activités touristiques au sein du PNOD, la mise en place de circuits villageois avec la boutique villageoise comme point de départ. Une étude devrait être menée dans ce sens pour la définition d'itinéraires et la rentabilité des activités des guides touristiques villageois.

#### Objectif immédiat 4 : promotion nationale du PNOD

Un film d'une durée de 25 minutes sur le parc et la mise en œuvre du PQGI par les populations et les agents du parc a été réalisé en 1997. Le film a entre autres été visualisé lors du Comité d'Orientation de janvier 1998 et diffusé par télévision nationale, ce qui lui a donné une grande audience. Il a été distribué aux différents partenaires et a servi de support à la réunion de la Convention de Ramsar en Ouganda en juillet 1998 et à la réunion internationale sur les zones humides et le développement à Dakar en novembre 1998.

#### 4.3 Gestion et suivi-évaluation

Conformément aux termes du protocole d'accord, la mise en œuvre du PQGI est assurée par la Direction des Parcs Nationaux avec l'appui de l'UICN. La DPN est représentée par le Conservateur du Parc du Djoudj et l'UICN par le Chargé de Programme Zones Humides. Devant l'absence d'un Accord-Cadre commun à tous les partenaires (voir 3.4), l'appui de l'UICN se limite cependant principalement à la mise en œuvre des activités financées par les Pays-Bas et au fonctionnement des différents comités.

##### Animation des comités

Le Comité d'Orientation se réunit une fois par an, généralement au mois de janvier, pour examiner le rapport de progrès et approuver le plan de travail annuel en fonction des orientations stratégiques PQGI. Il est présidé par le Directeur de Cabinet du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, tandis que le secrétariat est assuré par la DPN avec l'appui de l'UICN.

Le Comité Scientifique se réunit en moyenne quatre fois par an au lieu des deux réunions annuelles prévues. Son rôle est de statuer sur la faisabilité scientifique de toutes les activités d'aménagement et de recherche dans le parc et sa périphérie. Il examine et approuve les rapports de progrès et les plans de travail annuels et valide les différents rapports de recherche et d'études. La présidence est assurée par le Directeur des Parcs Nationaux, l'UICN assure le secrétariat.

Le Comité de Gestion et le Comité Intervillageois s'occupent du suivi de la mise en œuvre du plan au niveau local. Ils travaillent en étroite collaboration avec les Comités thématiques, qui ont tous été mis en place sauf le Comité Sylvo-Pastoralisme. Pour être plus opérationnel, le Comité de Gestion et le

Comité Intervillageois ont décidé de mettre en place un Comité restreint constitué de neuf membres : 7 hommes représentant les chefs de village et 2 femmes représentant les femmes de l'ensemble des 7 villages. Ce comité se réunit une fois par mois, tandis que le Comité de Gestion et le Comité Intervillageois se réunissent tous les trois mois. ~~Il est à noter que le Comité de Gestion a accueilli plusieurs institutions et autres structures dans le cadre de voyages d'études organisés en vue de prendre connaissance de l'expérience du PQGI.~~

La mission a ainsi constaté que les comités prévus dans le PQGI ont été mis en place et fonctionnent dans l'ensemble de manière très satisfaisante. L'émergence des Collectivités Locales dans le cadre de la régionalisation s'est aussitôt traduite par une participation active des élus locaux dans notamment le Comité d'Orientation (Conseil Régional de Saint-Louis) et le Comité de Gestion (Communauté Rurale de Ross-Béthio), même si cette dernière participation doit encore être formalisée.

La mission estime cependant qu'une meilleure prise en compte des organisations villageoises existantes (groupements de promotion féminine, groupements de jeunes, associations diverses...) au sein des différents comités aurait sans doute permis de renforcer davantage l'adhésion des collectivités villageoises au PQGI et, surtout, d'améliorer les conditions de choix et de prise en charge des activités par les villageois eux-mêmes.

Cette sous-représentation entraîne également une reconnaissance insuffisante des contextes spécifiques de chacun des sept villages, d'où une certaine uniformisation de la mise en œuvre du plan au niveau de la périphérie : pour chaque village le même nombre de représentants dans les comités, les mêmes activités...

#### Coordination technique de la mise en œuvre du PQGI

Dans le protocole d'accord DPN/UICN, il est précisé que la DPN assurera la liaison entre, d'une part les différents services gouvernementaux au niveau national, régional et local et, d'autre part, les partenaires du plan. En outre, le protocole confirme l'UICN comme responsable de la coordination technique du plan. A ce titre, l'UICN doit assister la DPN à assurer la participation effective de tous les partenaires à la mise en œuvre du PQGI et au processus de prise de décision y relative.

En ce qui concerne les services gouvernementaux, la mission a constaté une participation effective aux travaux notamment du Comité d'Orientation et du Comité Scientifique des différentes structures d'enseignement, de recherche et de développement directement concernées par le PQGI. Cette collaboration semble par contre encore insuffisante dans la mise en œuvre des activités sur le terrain, surtout au niveau de la périphérie, où le rôle de l'équipe du PQGI devrait davantage être celui d'un maître d'œuvre que celui d'un exécutant.

La coordination avec les autres partenaires d'appui à la mise en œuvre du PQGI concerne uniquement la GTZ et la Région Nord-Pas de Calais, la FES s'étant retirée fin 1996 en transférant la Station Biologique au Gouvernement du Sénégal.

A l'issue de contacts établis au niveau des sièges respectifs de l'UICN et de la GTZ, il a été confirmé que la mise en œuvre de la partie prise en charge par la GTZ dans le PQGI se fera conformément aux principes du plan et en coordination avec l'UICN. Depuis le démarrage du PPD en juillet 1997, la direction du projet (Coordonnateur National et Conseiller Technique Principal) a intégré les différents comités du PQGI et des réunions de concertation entre le Chargé de Programme de l'UICN et le CTP du PPD ont lieu périodiquement. En outre, l'atelier de planification du projet, organisé en mars 1998, a bénéficié de la participation effective du Conservateur du PNOD, du Chargé de Programme de l'UICN et de nombreux autres membres des différents comités.

Même si toutes les conditions d'une bonne mise en cohérence des approches et des activités semblent ainsi réunies, la mission a néanmoins eu l'impression que le PQGI est encore perçu, surtout au niveau

des villages, comme étant constitué de deux entités distinctes : d'une part la composante UICN/PNOD et, d'autre part, la composante PPD/GTZ. L'adoption d'une approche commune en direction des populations riveraines et, surtout, le renforcement du rôle moteur du Conservateur du PNOD et de son équipe dans la mise en œuvre de cette approche devraient pouvoir contribuer à améliorer cette situation. La coordination avec la Région Nord-Pas de Calais n'a posé aucun problème. Cette région, qui a déjà un cadre de coopération formalisé avec la Région de Saint-Louis, bénéficie de l'appui technique de l'Espace Naturel Régional par le biais de missions de courte durée sur place.

### Suivi-évaluation

L'UICN devait, selon les termes du protocole d'accord, assister la DPN à mettre en place et à faire fonctionner un système de rapport uniformisé concernant l'ensemble des activités du plan. Ce système devait permettre de centraliser et d'homogénéiser l'information des différents partenaires. Pour ce faire, la DPN devait s'assurer que ces partenaires produisent un rapport de progrès et un plan de travail annuel pour les activités dont ils sont directement responsables. L'UICN devait, sur la base de ces rapports, préparer un plan de travail annuel et le rapport de progrès pour l'ensemble des activités du plan à soumettre respectivement au Comité Scientifique et au Comité d'Orientation. En outre, pour assurer le suivi et la coordination, la DPN devait organiser des réunions de coordination mensuelles entre les partenaires.

Ce dispositif n'a pas été mis en place. Le constat qu'un système de suivi-évaluation devant garantir une mise en cohérence et un suivi adéquat des différentes activités n'est pas encore opérationnel. Cette situation renforce l'impression que les composantes (recherche, périphérie, écotourisme...) évoluent de manière indépendante les unes des autres. Il est cependant à rappeler ici que le cadre logique du PQGI n'a pas été conçu de manière à faciliter la mise en place d'un tableau de bord en vue d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PQGI sur la base de résultats et indicateurs clairement définis.

## V. ANALYSE DES RESULTATS

### 5.1 Progrès réalisé

Il ressort de l'analyse des activités mises en œuvre et des résultats obtenus que le progrès réalisé pour atteindre les objectifs généraux est globalement satisfaisant, même s'il existe un décalage entre l'état d'avancement de la composante UICN/Pays Bas et celle de la GTZ, dû surtout au retard dans la mise en place effective des financements d'appui.

Le choix des quatre options stratégiques s'est avéré pertinent. Cependant, leur traduction en activités concrètes a été rendue difficile à cause de l'absence d'une démarche concertée entre les partenaires bailleurs, surtout en termes d'approche des populations et de recherche-action. Ainsi, la mise en œuvre des options stratégiques liées à l'implication et la responsabilisation des populations dans la cogestion pour une stabilisation du parc et de sa périphérie et à la prise de décision en matière de choix hydrauliques appropriés doit encore être consolidée.

En ce qui concerne les cinq objectifs généraux, le constat est que leur regroupement en composantes thématiques aurait certainement amélioré la mise en cohérence des activités et facilité la programmation et le suivi de leur mise en œuvre. Néanmoins, les activités en cours d'exécution couvrent l'ensemble des domaines prioritaires identifiés lors de la formulation du PQGI : renforcement institutionnel, aménagement et gestion des ressources naturelles du parc, réhabilitation de la périphérie, recherche, éducation environnementale et développement de l'écotourisme.

Quant aux innovations institutionnelles qui devaient accompagner la mise en œuvre du PQGI, il a été

constaté que les différents comités prévus ont été mis en place et fonctionnent de manière très satisfaisante. Une prise en compte des organisations villageoises existantes semble souhaitable et permettrait une meilleure prise en charge de certains aspects du plan par les populations locales.

Par rapport à la coordination technique, la mission a constaté que l'option de co-financement et du partage des objectifs entre partenaires d'appui a suscité des problèmes lors de la mise en œuvre des activités ainsi que leur coordination. Des mécanismes de coordination basés sur un accord-cadre entre UICN, la GTZ et la DPN devrait être mis en place pour une meilleure harmonisation de la coordination du PQGI.

Cependant, ces constats n'enlèvent rien au mérite de l'équipe chargée de la mise en œuvre du plan d'avoir réussi, finalement en peu de temps, à mobiliser tous les acteurs autour de l'objectif commun qui est celui de la préservation de la biodiversité du PNOD tout en contribuant au développement durable de sa périphérie.

## 5.2 Facteurs principaux qui ont influencé les résultats

De manière générale, le plan a rencontré plusieurs conditions favorables à sa mise en œuvre dont entre autres un environnement politique national, sous-régional et international orienté vers l'adoption de mesures ouvrant des perspectives réelles pour une gestion durable des aires protégées basée sur l'implication et la responsabilisation des populations riveraines.

De plus, le PQGI s'inscrit dans une continuité d'action initiée depuis 1987 avec les premières tentatives de mise au point d'approches, de méthodologies et d'outils devant permettre de gérer la biodiversité du parc tout en réconciliant les intérêts des différents acteurs. Sa formulation s'est fortement appuyée sur les leçons apprises et a bénéficié de la contribution des populations vivant autour du parc, des autorités politiques et administratives et des compétences techniques locales, régionales et nationales et des institutions de recherche sénégalaises et étrangères.

Sur le terrain, la mission a rencontré une équipe enthousiaste avec des partenaires mobilisés, aussi bien au niveau des populations riveraines, notamment les femmes et les jeunes, qu'au niveau des partenaires politiques, administratifs, techniques et scientifiques s'impliquant activement dans les travaux des différents comités. Leur adhésion massive au PQGI indique que l'existence du PNOD est désormais acceptée et traduit leur volonté de contribuer à sa gestion durable et concertée.

Dans le même temps, plusieurs facteurs ont entravé la mise en œuvre du PQGI dont certains constituent toujours des contraintes au bon déroulement des activités :

- des engagements de certains partenaires d'appui (FES) partiellement respectés, avec un retard dans la mobilisation effective des financements, d'où un décalage au niveau de l'état d'avancement des différentes composantes du plan (notamment l'objectif spécifique 2);
- une mise en cohérence insuffisante des contributions des partenaires d'appui se traduisant par un éclatement du plan en activités gérées individuellement ;
- l'absence de termes de référence bien définis pour les agents du PNOD directement impliqués dans la mise en œuvre du plan, conjuguée à un manque de formation en techniques d'animation et d'organisation des populations et à une fréquence relativement élevée des mouvements du personnel ;
- une stratégie de (co-)gestion des ressources du parc insuffisamment élaborée, principalement due à l'absence d'un programme de recherche-action approprié.

## 5.3 Durabilité

Pour le PQGI, la durabilité s'exprimera principalement en termes de pérennisation de l'existence du PNOD en tant qu'écosystème spécifique et en termes de maintien de sa capacité à assurer de manière

durable ses différentes fonctions sur les plans écologique, économique et social. Elle se mesurera par conséquent à travers le niveau d'appropriation et d'utilisation pérenne des résultats par les acteurs principaux du plan qui sont en même temps ses bénéficiaires directs : le Service des Parcs Nationaux, les populations riveraines et les opérateurs privés intervenant dans le domaine de l'écotourisme.

Compte tenu de la courte durée de mise en œuvre effective du PQGI, il n'est pas possible à l'heure actuelle de vérifier ou de confirmer si ce but sera atteint. Les premiers résultats enregistrés sont cependant encourageants.

Un des résultats les plus significatifs est le rapprochement entre les populations et le personnel technique chargé de la gestion du parc. En effet, toute la frustration liée au déguerpissement des populations au moment de la création du parc a été aplanie grâce entre autres à la concertation menée au niveau des différents comités, à l'éducation environnementale et à la mise en place d'activités génératrices de revenus.

Un autre résultat important est le rapprochement entre autorités politiques et administratives, structures de développement, institutions de recherche et structures de développement par le biais du Comité d'Orientation et du Comité Scientifique, véritables espaces de concertation, d'échanges et de coordination.

Ces différents acquis sont néanmoins encore fragiles. Pour les consolider, il faudrait qu'un accent particulier soit mis sur :

- la poursuite des opérations de recherches pour mieux asseoir une gestion durable de l'écosystème du Djoudj
- l'appui aux populations riveraines pour résoudre durablement le problème de l'approvisionnement en eau potable et pour leur donner accès à une véritable cogestion des ressources écologiques et touristiques du parc (voir aussi l'étude genre et développement dans les villages périphériques du parc);
- le renforcement, en quantité et en qualité, du personnel technique du PNOD en prenant en compte le problème du vieillissement du corps des gardes ;
- l'analyse des mesures à prendre en vue d'augmenter les capacités d'autofinancement du PNOD (voir l'étude sur l'évaluation des ressources économiques du parc et de sa périphérie) ;
- la mise en place d'une stratégie concertée de promotion de l'écotourisme en prenant en compte les intérêts spécifiques de l'Etat, des populations riveraines et des opérateurs privés ;
- la mise en place d'un programme de recherche-action en vue d'asseoir une gestion durable du parc en termes de préservation de l'écosystème (conservation des habitats) et d'utilisation pérenne des ressources naturelles renouvelables (maintien et exploitation de la diversité biologique).

## VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

### 6.1 Conclusions

Le PQGI a été défini autour de deux axes fondamentaux que sont la conservation des habitats et des espèces à l'intérieur du parc et le développement durable de sa périphérie. En outre, le plan tient compte des perspectives des scientifiques, des décideurs et des gestionnaires du parc, mais aussi des vues des populations vivant dans la périphérie. Son contenu est le résultat d'un consensus sur l'analyse des problèmes, sur les objectifs à atteindre et sur un véritable partage de l'information et de la prise de décision.

Il s'inspire donc entièrement de la réalité sur le terrain, tout en respectant les principes stratégiques (conservation-développement) de la Convention de Ramsar.

Les options stratégiques ont été formulées en conformité avec la politique nationale et internationale en matière de conservation et de gestion des aires protégées. Pour le niveau régional, elles s'inscrivent parfaitement dans le prolongement des lignes directrices du Plan Directeur de la Rive Gauche du fleuve Sénégal.

Le montage institutionnel avec les différents comités constitue un cadre de concertation adéquat permettant aux acteurs des différents niveaux d'harmoniser leur contribution à la mise en œuvre du plan en fonction de leurs intérêts et compétences spécifiques. Cependant, la mission a noté que la mise en cohérence des interventions des différents partenaires engagés dans la mise en œuvre du PQGI a été insuffisante. Chaque appui a été géré séparément, ce qui s'est traduit entre autres par un éclatement du cadre logique en activités individuelles. La conséquence immédiate est la conception par les populations de deux plans l'un géré par l'UICN et l'autre par la GTZ.

Conformément aux prévisions, la mise en œuvre du PQGI est assurée par la Direction des Parcs Nationaux avec l'appui de l'UICN. La DPN est représentée par le Conservateur du Parc du Djoudj et l'UICN par le Chargé de Programme Zones Humides. Devant l'absence d'un Accord-Cadre commun à tous les partenaires, l'appui de l'UICN se limite cependant principalement à la mise en œuvre des activités financées par les Pays-Bas et au fonctionnement des différents comités.

#### **Coordination technique de la mise en œuvre du PQGI**

En ce qui concerne les services gouvernementaux, la mission a constaté une participation effective aux travaux notamment du Comité d'Orientation et du Comité Scientifique des différentes structures d'enseignement, de recherche et de développement directement concernées par le PQGI.

Même si toutes les conditions d'une bonne mise en cohérence des approches et des activités semblent réunies, la mission a néanmoins eu l'impression que le PQGI est encore perçu, surtout au niveau des villages, comme étant constitué de deux entités distinctes : d'une part la composante UICN/PNOD et, d'autre part, la composante PPD/GTZ. L'adoption d'une approche participative commune en direction des populations riveraines et, surtout, le renforcement du rôle moteur du Conservateur du PNOD et de son équipe dans la mise en œuvre de cette approche devraient pouvoir contribuer à améliorer cette situation.

#### **Suivi-évaluation**

Le constat est qu'un système de suivi-évaluation devant garantir une mise en cohérence et un suivi adéquat des différentes activités n'est pas encore opérationnel. Il est cependant à rappeler que le cadre logique du PQGI n'a pas été conçu de manière à faciliter la mise en place d'un tableau de bord en vue

d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PQGI sur la base de résultats et indicateurs clairement définis.

## 6.2 Recommandations

~~Les recommandations formulées ci-après~~ ont principalement pour but d'aider l'équipe chargée de la mise en œuvre du PQGI à faire face aux différentes contraintes rencontrées. Elles visent dans le même temps à exploiter les conditions favorables identifiées et les acquis obtenus en les considérant comme autant d'atouts pour le développement actuel et futur du plan.

Les recommandations concernent respectivement les activités à mener d'ici la fin de la phase en cours (décembre 1999), la préparation d'une phase suite en vue de la consolidation du PQGI et la formulation d'un programme plus global devant couvrir l'ensemble des zones humides du Moyen et du Bas Delta.

### 6.2.1 Programme de travail d'ici la fin de la phase en décembre 1999

Le plan de travail annuel pour l'année 1999 devra prendre en compte la poursuite et la consolidation des activités déjà initiées, la mise en œuvre des mesures correctives nécessaires et la contribution de l'équipe de coordination du plan à la planification de la phase suite.

#### Financement

- la mission recommande que l'appui du Gouvernement des Pays-Bas, qui doit prendre fin en août 1999, soit prolongé jusqu'au mois de décembre 1999 ; cette prolongation devrait pouvoir se faire sous forme de révision budgétaire sans augmentation de l'enveloppe globale déjà approuvée.

#### Activités

- un programme global de recherche-action devrait être préparé autour de thèmes prioritaires identifiés en fonction des problèmes de (co-)gestion du parc et de sa périphérie ; ce travail doit être réalisé sous la coordination de la Station Biologique et s'appuyer sur la capitalisation des résultats des recherches passées et en cours et sur la réactualisation du volume 3 du PQGI traitant du fonctionnement écologique du bassin du Djoudj ;
- il serait utile de procéder à la confection de cartes thématiques du PNOD et de sa périphérie avec l'appui du Système d'Information Géographique de la SAED (carte de situation, occupation des sols, état des ressources...) ;
- une priorité absolue doit être donnée, en collaboration avec le PPD, à la mise en place d'une stratégie appropriée pour résoudre durablement le problème de l'approvisionnement en eau potable des villages périphériques ;
- priorité doit être donnée à la finalisation de la stratégie concertée de promotion de l'écotourisme avec un accent particulier sur la participation des structures villageoises à la navigation, sur la mise en place de circuits villageois et sur l'opportunité de création d'un campement villageois ;
- en vue de la restauration des sols dégradés autour des villages périphériques, la mission recommande que contact soit pris avec l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Saint-Louis pour mettre en place des essais avec la charrue *Delphine*.

#### Animation des comités

- en vue d'obtenir une meilleure représentativité des intérêts spécifiques des villageois, il serait souhaitable d'étudier la possibilité de renforcer la participation des organisations villageoises existantes dans les différents comités ;

- étant donné leur fonctionnement actuel, l'opportunité d'une fusion du Comité Intervillageois et du Comité de Gestion et d'une formalisation du Comité Restreint, très actif, devrait être analysée ;
- un système de suivi de l'application des recommandations du Comité d'Orientation devrait être mis en place.

#### **Coordination technique**

- le rôle moteur du Conservateur du PNOD et de son équipe dans la mise en œuvre du PQGI devrait être renforcé et rendu plus visible sur le terrain pour cela, une sensibilisation pourra être organisée auprès de l'ensemble des acteurs sur le terrain ;
- pour mieux jouer ce rôle, il s'avère nécessaire de renforcer, en quantité et en qualité, le personnel technique du PNOD.

#### **Suivi-évaluation**

- un dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre de l'ensemble des composantes du PQGI devrait être mis en place.

### **6.2.2 Formulation d'une phase suite**

La formulation d'une phase suite se justifie par la double nécessité de consolider les acquis de la première phase et de pérenniser les mesures correctives prises en 1999.

#### **Durée et financement**

- il est proposé de formuler une phase suite pour une durée de trois ans à partir de janvier 2000, avec une possibilité de prolongation de deux ans ;
- la mission recommande que les partenaires de la première phase du plan (GTZ, Pays-Bas, Région Nord-Pas de Calais...) poursuivent leurs efforts durant la phase suite et que des protocoles spécifiques soient signés entre la Station Biologique et ses partenaires en vue d'une mise en œuvre harmonisée et coordonnée du programme de recherche-action ;
- la mission estime cependant que l'appui extérieur doit être considéré comme un complément aux ressources mobilisées localement ; c'est pourquoi elle recommande qu'une suite soit donnée aux recommandations de l'étude sur les ressources économiques du PNOD et de sa périphérie et particulièrement à celles concernant les capacités et mécanismes d'autofinancement.

#### **Processus de formulation**

- le processus de formulation devrait commencer dès l'approbation du présent rapport d'évaluation interne par le Comité d'Orientation et se terminer au plus tard en juin 1999 ;
- la formulation sera pilotée au niveau national par la DPN avec l'appui technique de l'UICN ; la coordination sur le terrain sera assurée par le Conservateur du PNOD, qui travaillera en étroite collaboration avec les membres des différents comités.

Par ailleurs, la mission recommande que la formulation prenne en compte, outre les mesures correctives déjà citées :

- les résultats de l'étude genre et développement dans les villages périphériques du Parc du Djoudj ;
- les résultats d'un diagnostic exhaustif des besoins du PNOD en termes de protection et d'aménagement des habitats, infrastructures, pistes, équipement et moyens de déplacement.

### 6.2.3 Programme Moyen et Bas Delta

Sur la base des contacts pris pendant ses travaux, la mission recommande de lancer, parallèlement à la formulation de la phase suite du PQGI et avec les mêmes partenaires, un processus de formulation d'un programme de gestion des zones humides du Moyen et Bas Delta.

Ce programme devrait s'appuyer sur les aires protégées en tant que noyaux d'intervention avec les zones humides non classées comme zones satellites. Outre le PNOD, le parc et les réserves suivants sont particulièrement concernés par cette approche globale :

- le Parc National de la Langue de Barbarie ;
- la Réserve Spéciale de Faune de Guembeul ;
- la Réserve Spéciale de Faune du Ndiael.

Il est à noter que la réserve du Ndiael est gérée par la Direction des Eaux et Forêts.

Au niveau de Saint-Louis, la formulation devrait se réaliser sous l'impulsion du Bureau d'Information des Parcs du Nord en collaboration avec tous les acteurs concernés.

Le contenu du programme devrait être formulé conformément aux orientations et priorités identifiées dans les différents plans de développement régionaux (Plan de Développement de la Rive Gauche, Plan Régional de Développement Intégré, Plans Locaux de Développement...) et s'appuyer sur les initiatives déjà prises localement :

- Plan d'action communautaire vers un développement endogène et durable dans la Communauté Rurale de Gandon et du Gandiolais (Bureau d'Information des Parcs du Nord) ;
- Plan de Gestion de la Réserve de Faune du Ndiael pour la période 1999-2003 (Direction des Eaux et Forêts) ;
- Typologie et problématique environnementale des zones humides de la rive gauche du bassin du Sénégal (Réseau zones humides du Sénégal).

Annexe 1**TERMES DE REFERENCE**  
**(extrait)****OBJECTIFS DE L'EVALUATION**

Le plan est à sa quatrième année de mise en œuvre. Des acquis significatifs ont été obtenus au niveau de la méthodologie et des outils d'approche, dans l'amélioration des connaissances des ressources du site, des conditions de vie des populations périphériques et des agents gestionnaires du parc.

1. Le premier objectif de cette évaluation est de mesurer les acquis obtenus à cette étape de la mise en œuvre, d'identifier les contraintes rencontrées et de proposer des recommandations et orientations pour la poursuite de l'exécution du plan.
2. Le deuxième objectif est, à la lumière des résultats obtenus, d'analyser la replicabilité de cette approche au niveau régional et national et sa capacité d'influencer les politiques de gestion des zones humides.

**TACHES DES CONSULTANTS**

La première partie du travail de la mission consistera à l'évaluation de la mise en œuvre du plan :

les évaluateurs auront alors à :

1. Analyser le mécanisme institutionnel de mise en œuvre du PQGI et le système de partenariat mis en place pour le financement et l'exécution du plan.
2. Analyser les résultats de la participation des populations, utilisée comme stratégie d'approche dans la formulation et la mise en œuvre du plan.
3. Etudier les impacts des activités de réhabilitation de la périphérie du parc et de l'appui au développement communautaire.
4. Etudier l'impact du volet recherche pour améliorer le niveau de connaissance des ressources du site et de l'appui en équipements et infrastructures du parc.
5. Analyser les résultats des activités de l'éco-tourisme géré par les populations des villages périphériques du parc.

**METHODOLOGIE**

La mission d'évaluation va se réaliser en deux étapes :

La première étape va consister à :

- Une réunion de briefing à l'UICN où un document préparatoire à l'évaluation sera présenté à la mission.
- La revue documentaire sur le plan de gestion : les documents produits au moment de la formulation du plan et tout au long de sa mise en œuvre.
- Des rencontres avec les partenaires à Dakar : Ambassade des Pays Bas, Ministère de

l'Environnement et de la Protection de la Nature, Direction des Parcs Nationaux, GTZ , FES etc...

La deuxième étape de la mission va se réaliser à Saint Louis, dans le parc de Djoudj et sa périphérie et au niveau des structures partenaires de la région de Saint Louis.

- Rencontre avec les partenaires au niveau régional et local (l'administration, SAED, Conseil Régional, Station de la Radio de Saint Louis, Conseil Rural Ross-Béthio) pour avoir leur appréciation du plan.
- Discussion avec les responsables du parc de Djoudj pour analyser les résultats de la mise en œuvre du plan.
- Visite des réalisations effectuées dans les villages périphériques et discussions avec les populations pour avoir leur appréciation et l'impact de ces réalisations.

Le reste du temps de travail sera consacré à la rédaction et à la finalisation des documents sous la coordination du chef d'équipe.

A la fin de leur travail la mission va présenter en réunion de debriefing, les premiers résultats et recommandations de l'étude. Elle va par la suite produire une première version du rapport qui sera soumis à l'UICN. Le rapport final tiendra compte des suggestions qui seront faites sur la première version.

Le travail débutera le 15 Novembre 1998 et se terminera au plus tard le 30 Novembre 1998.

#### **PRODUITS ATTENDUS DE CETTE MISSION.**

Les consultants au terme de leur travail devront produire :

- Un document d'évaluation du plan de gestion du Djoudj, qui va ressortir les acquis méthodologiques, les outils , les résultats et impacts sur le Parc et sa périphérie, les difficultés et les possibilités d'extension de cette expérience dans les autres zones humides du Delta.

#### **PROFIL DES CONSULTANTS :**

L'équipe de la mission sera composée de :

- un spécialiste de la gestion des ressources naturelles, forestier ou ornithologue ayant une bonne expérience sur la formulation, la gestion et l'évaluation des programmes et projets avec une bonne connaissance de l'Afrique de l'Ouest et du Sénégal ;
- un socio-économiste ou sociologue ayant une longue pratique sur les approches participatives comme outils d'implication des populations dans la gestion des ressources naturelles.
- un spécialiste de la gestion de la faune et des parcs nationaux, proposé par le service des Parcs Nationaux du Sénégal.

Annexe 2**ITINERAIRE ET CALENDRIER**

**15 novembre 1998 :**

- arrivée du consultant

**du 16 au 18 novembre 1998 : Dakar**

- briefing
- examen termes de référence
- programme et calendrier
- modalités pratiques
- documentation
- contacts

**du 19 au 26 novembre 1998 : Djoudj**

- contacts au Poste de Commandement
- contacts dans les villages périphériques
- contacts à Ross-Béthio
- contacts à Saint-Louis

**du 27 novembre au 2 décembre 1998 : Dakar**

- poursuite des contacts
- documentation
- rédaction du rapport
- remise de la version préliminaire du rapport

**4 décembre 1998 :**

- départ du consultant

Annexe 3**LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**Dakar**Ambassade Royale des Pays-Bas**

M. G. Tempelman      Premier Secrétaire  
 M. A. Diallo          Expert National en Développement Rural et Environnement

**Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature**

M. M. Tall            Directeur de Cabinet

**Commissariat à l'Après-Barrages**

M. A. Gassama      Commissaire  
 M. ... Sylla          ...  
 M. ... Faye          ...

**Direction des Parcs Nationaux**

M. S. Ndiaye        Directeur

**Union Mondiale pour la Nature**

M. A. Ndiaye        Chef de Mission  
 Mme F. Diallo      Directrice Administrative et Financière  
 M. A.M. Diouf      Chargé du Programme Zones Humides

Région de Saint-Louis

M. I. Guèye        Gouverneur Adjoint  
 M. B.O. Sall        Vice Président du Conseil Régional  
 M. I. Diop         Conservateur de la Réserve Spéciale de Faune de Guembeul  
 M. A. Diop         Conservateur du Parc National de la Langue de Barbarie  
 M. A. Sène         Inspecteur Régional des Eaux et Forêts  
 M. A. Mbaye Ndiaye    Directeur du Projet d'Aménagement et de Développement intégré du Ndiaël  
 M. B. Diouf        Directeur du Projet d'Aménagement des Forêts et de Gestion des Terroirs dans le Walo (PROWALO)  
 M. D. Benessalah    Conseiller Technique Principal du PROWALO

M. A. Dia            Chargé de mission de la Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED)

M. A. Cissé         Coordonnateur du Syndicat d'Initiative et de Tourisme  
 M. V.D. Ndiaye      Chef de la Station Régionale de la Radiodiffusion Télévision du Sénégal  
 M. K. Michel        Conseiller du Projet Protection et Gestion durable de la Zone périphérique du Parc National du Djoudj

**Arrondissement de Ross-Béthio**

M. M. Diop	Sous-Préfet
M. B. Diop	Vice Président du Conseil Rural
M. M. Diop Ndiaye	Chargé de Programme du Conseil Rural
M. M. Faye	Agent de l'Hygiène du Centre d'Expansion Rurale Polyvalent

**Parc National des Oiseaux du Djoudj et sa périphérie****Poste de Commandement**

M. A. Goudiaby	Conservateur Adjoint
M. C. Sagna	Coordonnateur National du Projet Protection et Gestion durable de la Zone périphérique du Parc National du Djoudj
M. Y. Sonko	Infirmier
M. A. Fofana	Responsable Eco-musée
M. D. Sèye	Responsable Boutikbi
M. E. Carvalho	Chef du Secteur Nord
M. M. Badji	Chef du Secteur Sud
M. M. Coulibaly	Chef du Poste de Flamant
M. M. Konté	Chef du Poste de Ndouth
M. I. Diaw	Garde au Poste de Crocodile
M. M. Dombouya	Garde au Poste de Gainth
M. M. Diédhiou	Garde au Poste de Ndouth

**Station Biologique**

M. M. Dia	Consultant socio-économiste de la Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal (FONGS)
M. A. Beintema	<i>Senior Scientist Wetlands International</i>
M. N.G. den Hollander	Collaborateur du projet <i>Management of aquatic vegetation in the Lower Senegal Basin</i>
Mme M. Stuij	Stagiaire au projet <i>Management of aquatic vegetation in the Lower Senegal Basin</i>

**Village de Débi****Village de Diadiem 1****Village de Diadiem 2****Village de Diadiem 3****Village de Fourarate****Village de Rone****Village de Tiguet**

**Annexe 4****LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES**

~~Plan d'action pour la sauvegarde de la biodiversité dans les aires protégées. Direction des Parcs Nationaux. 1994.~~

Sauvegarde de la biodiversité au Sénégal. Stratégie pour les aires protégées et leurs zones périphériques. Direction des Parcs Nationaux, document interne. 1998.

PQGI, Volumes 1, 2, 3 et 4. MEPN/UICN. 1994.

Document de projet pour la mise en œuvre du PQGI/PNOD. MEPN/UICN. 1995.

Protocole d'accord pour la mise en œuvre du Programme Parc National des Oiseaux du Djoudj/Sénégal. Pays-Bas/UICN. 1997.

Protocole d'accord pour la mise en œuvre du PQGI/PNOD. DPN/UICN. 1997.

Document de projet, rapport de l'atelier de planification et études préliminaires du Projet Protection et gestion durable de la zone préiphérique du PNOD (GTZ).

Compte rendus des réunions annuelles du Comité d'Orientation.

Plans de travail annuels et rapports de progrès du PQGI. DPN/UICN.

Mise en œuvre du programme d'aménagement et de recherche FES/Land Rhénanie du Nord-Westphalie. PNOD. 1998.

Bilan d'exécution du PQGI/PNOD. Version préliminaire. DPN/UICN. 1998.

Etude genre et développement dans les villages périphériques du Parc du Djoudj : analyse de l'impact du PQGI dans la promotion socio-économique et politique des femmes et perspectives d'une meilleure intégration de leurs besoins. Par R. Diop, A.M. Diouf et D. Diop Ndiaye. UICN. 1998.

Evaluation des ressources économiques du PNOD et de sa périphérie. Par M. Dansokho et M.B. Sall. UICN/Centre de Recherches Economiques Appliquées. 1998.

Le Parc National des Oiseaux du Djoudj. Mesures communes de protection de la nature prises par la République du Sénégal et le Land de Rhénanie Nord-Westphalie. 1995.

Réserve de faune du Ndiael. Plan de Gestion 1999-2003. Direction des Eaux et Forêts. 1998.

Typologie et problématique environnementale des zones humides de la rive gauche du Bassin du Sénégal. Draft. UICN/Réseau zones humides du Sénégal. 1998.

Profil de l'environnement de la vallée du fleuve Sénégal. Euroconsult/Institut National de Recherche pour la Conservation de la Nature (Pays-Bas). 1990.

Annexe 5

**CARTE DE SITUATION**

Annexe 6

**CADRE LOGIQUE**

**ORGANIGRAMME**

11486

**M.E.P.N**

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

**UICN**

UNION MONDIALE POUR LA NATURE

**D.P.N**

DIRECTION DES PARCS NATIONAUX



**PLAN QUINQUENNAL DE GESTION INTEGREE  
DU PARC NATIONAL DES OISEAUX DU DJOUDJ  
(PQGI/PNOD)**

**1995 - 1999**

**RAPPORT DE LA MISSION D'EVALUATION INTERNE A MI-PARCOURS**

**Membres de la mission :**

M. Sara Diouf, représentant de la Direction des Parcs Nationaux  
Mme Mame Dagou Diop Ndiaye, socio-économiste, consultante indépendante  
M. Pim W. Visser, représentant de l'UICN/Pays-Bas, coordonnateur

**DAKAR, FEVRIER 1999**